

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trois avril à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Hélène REYNAUD, 2^e Adjointe.

Présents : Mmes et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Lionel CARLIN, Jean-Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.

Absent : M. Gérard BOURGEAT

M. Cyril BIETRIX-OGIER a été nommé secrétaire.

1 – SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public **DELIBERATION 2015-12**

Le plan de financement relatif à l'affaire « Eclairage Public – route de Chatain » proposé par le SEDI est présenté au Conseil Municipal. Il se résume comme suit :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 7 078 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 5 824 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 84 €
- La contribution prévisionnelle de la commune pour cette opération s'élève à : 1 170 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de la contribution correspondante de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Approbation compte de gestion 2014- CCAS **DELIBERATION 2015-13**

Le receveur a transmis le compte de gestion 2014 du CCAS.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 du CCAS du receveur municipal.

3 – Approbation compte administratif 2014 – CCAS **DELIBERATION 2015-14**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif du CCAS, les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur dressé par Mme Vittet, prend acte du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 11 035, 30 €
Dépenses réalisées : 1 722, 38 €
Recettes prévues : 11 035, 30 €
Recettes réalisées : 2 650,00 €
Résultat de l'exercice excédent : 927,62 €
Résultat de clôture excédent : 9 462,92 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 2 152,28 €
Dépenses réalisées : 0 €
Recettes prévues : 2 152,28 €
Recettes réalisées : 2 152,28 €
Résultat de l'exercice excédent : 2 152,28 €
Résultat de clôture excédent : 0 €

Mme la Maire ne prend part ni aux délibérations ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et arrête les résultats définitifs, par 9 voix pour, du CCAS tels que résumés ci-dessus.

4 – Affectation résultat 2014 au BP 2015 du CCAS

Il n'y pas lieu de délibérer pour affecter le résultat 2014 au BP 2015, l'affectation s'effectuant intégralement en section fonctionnement.

5 – Approbation BP 2015 du CCAS

Mme la Maire propose un budget prévisionnel 2015 du CCAS qui se résume comme suit :

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 9 587,92 €
Recettes prévues : 9 587,92 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 0 €
Recettes prévues : 0 €

Le budget prévisionnel 2015 du CCAS tel que résumé ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

6 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales **DELIBERATION 2015-15**

Mme la Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes

directes locales pour 2015. Le produit prévisionnel pour 2015 s'élève à 107 040 €.

Elle propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2015, se résumant comme suit :

- taxe d'habitation : 13,08 %, produit 52 071 €,
- taxe foncière bâti : 15,71 %, produit 43 925 €,
- taxe foncière non bâti : 63,11 %, produit 11 044 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Approbation compte de gestion 2014- Commune **DELIBERATION 2015-16**

Le receveur a transmis le compte de gestion 2014 de la Commune de Morette.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

8 – Approbation compte administratif 2014 – Commune **DELIBERATION 2015-17**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de la Commune de Morette, les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur dressé par Mme Vittet, prend acte du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 402 132,56 €
Dépenses réalisées : 239 938,32 €
Recettes prévues : 402 132,56 €
Recettes réalisées : 293 363,65 €
Résultat de l'exercice excédent : 53 425,33 €
Résultat de clôture excédent : 187 922,89 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 123 991,75 €
Dépenses réalisées : 86 389,45 €
Recettes prévues : 123 991,75 €
Recettes réalisées : 34 954,37 €
Résultat de l'exercice déficit : 51 435,08 €
Résultat de clôture déficit : 41 257,89 €

Mme la Maire ne prend part ni aux délibérations ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et arrête les résultats définitifs, par 9 voix pour, de la Commune de Morette tels que résumés ci-dessus.

9 – Affectation résultat 2014 au BP 2015 - Commune **DELIBERATION 2015-18**

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2014, Mme la Maire l'invite à

procéder à l'affectation du résultat.

Elle propose d'affecter une partie du montant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2014, soit la somme de 141 335,53 € à la section investissement au budget primitif 2015.

Cette affectation est justifiée par d'importants travaux :

- aménagement sécurité RD 154,
- extension réseau ERDF,
- travaux de voirie,
- étude thermique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

10 – Approbation BP 2015 de la Commune

Mme la Maire propose un budget prévisionnel 2015 de la Commune qui se résume comme suit :

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 462 693,89 €

Recettes prévues : 462 693,89 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 189 408,53 €

Recettes prévues : 189 408,53 €

Le budget prévisionnel 2015 de la Commune tel que résumé ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

10 – Questions diverses

- Informations sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner du propriétaire d'une parcelle de terrain en emplacement réservé au PLU et située dans le périmètre soumis au Droit de Prémption Urbain.
- Point sur les élections départementales.
- Point sur l'intercommunalité.
- Éclairage de l'église : pour des raisons environnementales et budgétaires, l'église sera désormais éclairée de la tombée de la nuit à 23h.

La séance est levée à 23H50.

Le secrétaire de séance :
Cyril BIETRIX-OGIER

La Maire :
Aude PICARD WOLFF

